

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° DOSSARD

Nom : Prénom :

Date de naissance : Catégorie : Sexe : M F

Club : N° de licence FFA :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : @..... Tel :

Joindre un certificat médical datant de moins d'un an mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour les non licenciés FFA.

<u>Distance</u>	<u>Inscription</u>
9 km <input type="checkbox"/>	<u>En ligne (recommandé)</u> : Sur RunChrono.fr avant le 3 Mai (minuit) 7€ (+1€ frais d'inscription plateforme sécurisé) et retrait des dossards facilité
14 km <input type="checkbox"/>	<u>Par courrier</u> : Bulletin à retirer sur « www.cdfoyre.com » à envoyer avant le 3 Mai avec règlement de 8€ à « M. AUDOUX Christophe - 34 route de Châtellerault 86220 Oyré » à l'ordre du CDF Oyré
24 km <input type="checkbox"/>	<u>Sur place</u> : possible le samedi 4 mai de 16h à 19h et le dimanche 5 à partir de 7h à l'espace loisir (près du stade). 8€
Je reconnais et accepte le règlement ci-dessous <u>Signature</u> :	Autorisation parentale pour les mineurs <u>Signature</u> :

Règlement

Lieu de Départ et d'Arrivée : Espace de loisirs (près du stade) Oyré 7 km au nord de Châtellerault (86).

Dossards : A retirer la veille de 16 h à 19 h et le jour de la course à partir de 7 h, à l'espace loisir (près du stade).

Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque course et par courrier et en ligne avant le 3 Mai 2024.

Chronométrage : Chronométrage électronique par puce RFID fournie avec le dossard à remettre à la fin de la course.

Inscriptions : 9, 14 km & 24 km : Inscription en ligne : 7€ + 1€ de frais de dossier. Inscription sur place et par courrier : 8€

Récompenses : Aux trois premiers masculins et féminines de chaque parcours.

Horaires à respecter : Départ : 9 h 00 pour le 24 km et 9 h 30 pour le 9 km et 14 km

Service Médical : Assuré par l'ambulance de la Croix Rouge et le médecin de garde

Responsabilité : SMACL Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image : Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué pour l'association du comité des fêtes de Oyré, et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association du comité des fêtes de Oyré.

Des pisteurs en VTT munis de téléphone seront disséminés sur les parcours. Les accompagnateurs VELOS seront interdits sur les parcours.